



*Royaume du Maroc  
Ministère des Affaires Étrangères  
et de la Coopération*



## *Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe*

*Rabat, 22-23 Février 2010*

### *Discours de Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe,*



Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères,  
Messieurs les Présidents des chambres du Parlement,  
Messieurs les membres du Gouvernement,  
Monsieur le Maire de Rabat,  
Madame la Présidente du Conseil exécutif du Centre Nord-Sud,  
Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique,  
Mesdames et Messieurs, chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de vous faire part de ma vive émotion suite au tragique accident survenu à Meknès vendredi dernier et d'exprimer mes condoléances au peuple marocain.

## *Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe*

Dans la Grèce antique, le territoire qui est aujourd'hui le Maroc était surnommé « le pays du bord du monde ». C'est Herakles lui-même, dans sa quête des pommes d'or du Jardin des Hespérides, qui aurait selon la légende ouvert le détroit de Gibraltar, élargissant d'un seul coup l'horizon des peuples méditerranéens à l'immensité de l'Océan Atlantique. Cet événement fondateur, même s'il est imaginaire, me semble être aujourd'hui encore un reflet fidèle de la réalité : le Maroc n'est-il pas, par sa géographie comme par son histoire, le plus méditerranéen des pays ayant une façade atlantique, et un trait d'union naturel entre l'Europe et l'Afrique ?

L'histoire des relations entre le Maroc et l'Europe est à la fois ancienne, riche et turbulente. Elle est, pourrait-on dire, aussi passionnante que passionnée. Au fil des âges, ont alterné les phases de fertilisation réciproque, d'échanges politiques, commerciaux, culturels, religieux, de dialogue, d'indifférence, d'antagonismes, d'incompréhensions, voire de conflits. A croire que le dragon à cent têtes, qu'Herakles a dû terrasser pour s'ouvrir les portes du Jardin des Hespérides, avait la vie plus dure que ne le pensaient les poètes de l'Antiquité !

Je me réjouis que notre rencontre d'aujourd'hui soit placée sous le signe d'une ère nouvelle : une ère d'amitié, d'échanges, de respect mutuel, et de partenariat à multiples dimensions. La forme la plus achevée de ce partenariat est sans conteste le « statut avancé » signé en octobre 2008 entre le Maroc et l'Union européenne. Je n'entrerai pas dans les détails du contenu de ce statut, qui reste pour le moment unique en son genre. Vous l'avez déjà largement évoqué, Monsieur le Ministre, et nous y reviendrons tout au long de ce séminaire.

- Je me limiterais, à ce stade, au rôle qui est explicitement réservé au Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre de ce partenariat « tous azimuts » entre le Maroc et l'Union européenne. Une référence explicite au Conseil de l'Europe est ainsi faite dans les domaines de la coopération parlementaire et de la coopération judiciaire, ainsi que dans l'objectif d'un renforcement du dialogue et de la coopération sur les questions relatives aux droits de l'homme, aux droits fondamentaux, à la lutte contre le racisme et à d'autres sujets d'intérêt commun.

On voit à quel point l'initiative conjointe du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et du Ministère des Affaires étrangères du Maroc, qui nous réunit aujourd'hui, tombe à pic. Oui, il est tout-à-fait approprié de faire le point sur la coopération qui existe déjà le Conseil de l'Europe et le Maroc, une coopération qui peut se chiffrer en années et parfois même en décennies, mais qui n'a pas la portée et l'impact qu'elle pourrait avoir. Et surtout, il est encore plus approprié d'examiner, comme une priorité, les moyens de renforcer cette coopération, dans le contexte du statut avancé signé entre le Maroc et l'Union européenne.

L'adhésion du Maroc au Centre Nord-Sud, le 1er juillet 2009, peut et doit être le détonateur – et le moteur – d'un tel renforcement. Telle est bien la vocation du Centre, qui depuis sa création en 1989 œuvre en faveur d'un renforcement du dialogue et de la coopération entre le Conseil de l'Europe et les autres continents, à commencer par les régions voisines de l'Europe. Telle est aussi la conséquence logique de la dimension nouvelle donnée au Centre par cette même adhésion, puisque le Maroc a été le premier pays non européen à le rejoindre en tant que membre à part entière.

Mais au-delà du Centre Nord-Sud, c'est le Conseil de l'Europe dans son ensemble qui est aujourd'hui mobilisé. Le programme, très riche, de notre séminaire permettra d'explorer les perspectives d'un renforcement très substantiel de notre coopération, qui sont à portée de main. Je me réjouis que d'ores et déjà un certain nombre de démarches concrètes seront effectuées ce matin, comme nous venons de l'entendre.

*Rabat, 22-23 Février 2010*

## *Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe*

Ces démarches vont ouvrir de nouvelles voies, et il nous faut envisager de les compléter, de les renforcer. Je suis comme vous, Monsieur le Ministre, soucieuse de donner à cette coopération la forme la plus concrète, la plus opérationnelle possible, dans les limites, bien sûr, des moyens dont nous disposons. Dans cette optique, je voudrais attirer votre attention, ainsi que celle de tous les participants, sur certaines perspectives qui me semblent plus particulièrement importantes du point de vue du Conseil de l'Europe :

- l'action conjointe pour promouvoir la participation active, et sur un pied d'égalité, des femmes et des hommes à la vie publique et politique, et l'égalité des droits dans les sphères familiale, privée et économique, sur la base des textes pertinents du Conseil de l'Europe et des conclusions de la récente réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui s'est tenue à Marrakech en novembre 2009 ;
- le combat du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne pour promouvoir l'abolition universelle de la peine de mort, et le soutien attendu du Maroc à cet égard ;
- l'importance cruciale de l'Etat de droit, et le soutien que le Conseil de l'Europe pourrait apporter au processus de réforme de la justice en cours au Maroc ;
- l'importance d'investir dans le développement humain et dans les forces vives du pays, en particulier la jeunesse, et la coopération qui pourrait se mettre en place pour soutenir l'Initiative nationale pour le développement humain ;
- la place déterminante qui revient à la protection des enfants et à la promotion de leurs droits, à la création d'un environnement favorable à leur développement, et mon souhait de voir le Maroc adhérer à la série de conventions mises en place par le Conseil de l'Europe dans ce domaine ;
- l'importance d'une adhésion du Maroc à des conventions du Conseil de l'Europe qui sont en train de devenir des standards internationaux reconnus bien au-delà des limites du continent européen, et qui traitent de questions aussi essentielles que la lutte contre la traite des êtres humains, la cybercriminalité, la lutte contre le blanchiment des produits du crime et le financement du terrorisme.

Je suis prête, pour ma part, à soutenir l'engagement du Conseil de l'Europe – à travers son Centre Nord-Sud - dans des discussions tri-partites visant à identifier un « paquet » de mesures à court et à moyen terme pour faire un bond en avant, sur les plans quantitatif et qualitatif, à notre coopération. Ces discussions s'inscriraient tout naturellement dans le suivi de ce séminaire, et pourraient être conjointement avalisées, aux niveaux politique et financier, par le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et le Maroc. Si la volonté politique existe, un tel « paquet » pourrait à mon avis voir le jour encore cette année, pour que sa mise en œuvre puisse commencer dès 2011.

- Si nous décidions d'engager une telle démarche, cela donnerait un caractère de « projet pilote » au processus qui pourrait être lancé par notre séminaire.

S'agissant plus spécifiquement des pays du Maghreb, je voudrais rappeler que, dès janvier 2008 (avant même la conclusion du « statut avancé » entre le Maroc et l'Union européenne), notre Assemblée parlementaire préconisait un renforcement substantiel de la coopération du Conseil de l'Europe avec ces pays. Dans sa réponse, le Comité des Ministres, tout en réaffirmant la priorité accordée à la dimension européenne de l'Organisation, a « confirmé son engagement à promouvoir le dialogue avec les pays du Maghreb, en offrant l'expertise du Conseil de l'Europe en matière de promotion des droits de l'homme, de consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, et en se fondant sur un engagement résolu de leur part en ce sens ».

## *Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe*

Je partage pleinement l'approche du Comité des Ministres qui met l'accent sur les normes démocratiques du Conseil de l'Europe, et j'aimerais, à cet égard, souligner l'importance de la liberté d'expression, qui en constitue un élément fondamental.

C'est dans cet esprit que nous avons suivi, depuis plusieurs années, les progrès réalisés dans l'important chantier de réformes entreprises par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur de l'ouverture démocratique, du renforcement de la bonne gouvernance, et de la promotion des droits de l'homme. Nous aurons l'occasion d'en étudier de nombreux exemples au cours de notre séminaire, notamment lors de la session consacrée à l'Initiative Nationale pour le développement humain. Je suis convaincue que le moment est aujourd'hui venu d'établir des ponts entre ces réformes et les mécanismes de coopération du Conseil de l'Europe qui, comme tous les ponts, enrichiront mutuellement les deux rives.

C'est sur cette image de ponts que je voudrais terminer mon intervention, en répétant – j'espère que vous me le pardonnerez – une comparaison que j'aime effectuer lorsque je suis de passage à Lisbonne, siège du Centre Nord-Sud. Comme vous le savez, c'est dans la capitale portugaise qu'on trouve le plus long pont d'Europe, le pont « Vasco da Gama », qui relie les deux rives du Tage sur une distance de 17 km. Une distance inférieure à celle qui, à l'extrémité occidentale de votre pays, sépare l'Europe de l'Afrique, à l'emplacement même des « colonnes d'Hercule ».

Je formule le vœu que nous, simples humains, parvenions à accomplir, à travers le dialogue et la coopération et grâce à des initiatives comme celle qui nous rassemble aujourd'hui, un exploit comparable à celui réalisé par Herakles, dans les temps mythologiques : réunir par l'esprit ce qui fut séparé par la force...

Je vous remercie de votre attention.



*Rabat, 22-23 Février 2010*